RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00053
Numéro SIREN : 845 294 669
Nom ou dénomination : INES DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 6822

**Copie conforme**

**INES DIFFUSION**
**Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros**
**Siège social : YVETOT (76190)**
**Rue Jean Moulin**
**845 294 669 RCS ROUEN**

# DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

L'an 2021, le 30 juin à 14 heures.

La société DISTRIMA PLUS, représentée par son gérant Monsieur Frédéric Moreira ALVES, agissant en qualité d'associé unique possédant les 10.000 parts sociales de la société INES DIFFUSION a pris les décisions figurant ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant, étant précisé que Monsieur Frédéric MOREIRA ALVES agit en outre en qualité de gérant de la société INES DIFFUSION.

## ORDRE DU JOUR

- examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2020,

- affectation des résultats,

- quitus au gérant,

- conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,

- rémunération du gérant,

- pouvoirs au porteur.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les comptes annuels et le bilan clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions.

## PREMIERE DECISION

L'associé unique décide, connaissance prise des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les approuve tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites et résumées dans ce rapport et faisant ressortir un bénéfice net comptable de 13.133 Euros.

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de donner quitus pur et simple, entier et définitif au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020.

## TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 13.133 Euros au poste « report à nouveau » qui sera ramené d'autant et prend acte que la société a reconstitué ses capitaux propres à un montant au moins égal à la moitié du capital social.

L'associé unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce sont mentionnées sur le registre des délibérations.

**CINQUIEME DECISION**

L'associé unique prend acte que Monsieur Frédéric ALVES n'a pas perçu de rémunération pour l'exercice de ses fonctions de gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**SIXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.



**INES DIFFUSION**
**Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros**
**Siège social : YVETOT (76190)**
**Rue Jean Moulin**
**845 294 669 RCS ROUEN**

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 ALINEA 3 DU CODE DE COMMERCE**
**Mention sur le registre des décisions**

- Poursuite de la convention de gestion de trésorerie avec la société DISTRIMA PLUS et SEMORA.
- Refacturation par DISTRIMA PLUS du coût d'utilisation des véhicules pour 5.000 €.